

DATE DE PUBLICATION : 23 juin 2025

Le directeur régional des Hauts-de-France

Délégation de signature donnée par le directeur régional des Hauts-de-France au directeur départemental du Pas-de-Calais

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des services à l'économie et du réseau, à Mme Stéphane MARTINAT le 23 juin 2025 ;

Délégation permanente est donnée à M. Didier COLLET, directeur départemental du Pas-de-Calais et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Elodie TALMA, son adjointe, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale du Pas-de-Calais, de l'antenne économique de Boulogne-sur-Mer, du centre de traitement partagé surendettement de Lens et des bureaux d'accueil et d'information de Béthune, Calais et Saint-Omer qui lui sont rattachés. M. Didier COLLET reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale du Pas-de-Calais, à l'exception des groupes qui relèvent de la succursale régionale à Lille.

M. Didier COLLET peut subdéléguer sa signature aux cadres placés sous son autorité et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des assistants placés sous leur autorité et dans la limite des attributions de ces derniers.

Fait à Lille, le 23 juin 2025

Stéphane MARTINAT